

Autorisation des Substances Extrêmement préoccupantes

Edition Spéciale N° 6 - Juillet 2012

REACH

REACH* impose aux industriels de soumettre une demande d'autorisation pour la mise sur le marché et l'utilisation des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) listées à l'Annexe XIV.

* REACH: Règlement (CE) 1907/2006 relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques, entré en vigueur le 1er juin 2007

Dispositions relatives à l'autorisation dans le cadre de REACH

1. INTÉGRATION DES SVHC DANS LA LISTE CANDIDATE	Les substances sont identifiées comme SVHC selon la procédure détaillée à l'Art. 59 et selon les critères fixés à l'Art. 57. A ce jour, 84 substances ont été incluses dans la Liste Candidate . Treize SVHC ont été ajoutées en juin 2012!
SVHC incluses en juin 2012	Principales utilisations ²
1,2-bis(2-méthoxyéthoxy)éthane (TEGDME; triglyme)	Principalement utilisée en tant que solvant ou en tant qu'adjuvant dans la fabrication et la formulation de produits chimiques industriels. Utilisations mineures dans les liquides de freins et la réparation de véhicules à moteur.
1,2-diméthoxyéthane; éther diméthylique d'éthylène glycol (EGDME)	Principalement utilisée en tant que solvant ou en tant qu'adjuvant dans la fabrication et la formulation de produits chimiques industriels, y compris une utilisation en tant que solvant d'électrolyte dans des batteries au lithium.
Trioxyde de dibore	Utilisée dans une multitude d'applications, p. ex. dans le verre et les fibres de verre, les frites, les céramiques, les agents ignifuges, les catalyseurs, les fluides industriels, la métallurgie, le nucléaire, les équipements électriques, les adhésifs, les encres/peintures, les solutions de développement de films, les détergents et les produits de nettoyage, les réactifs chimiques, les biocides et les insecticides.
Formamide	Principalement utilisée en tant qu'intermédiaire dans la fabrication de produits agrochimiques, de produits pharmaceutiques et de produits chimiques industriels. Utilisations mineures en tant que solvant, en tant que réactif de laboratoire à des fins de contrôle de la qualité dans les laboratoires médico-légaux, dans les hôpitaux, dans les entreprises pharmaceutiques, chez les fabricants de produits alimentaires et de boissons et dans les laboratoires de recherche. La substance semble également être utilisée en tant que plastifiant.
Bis(méthanésulfonate) de plomb (II)	Principalement utilisée dans les procédés de placage (à la fois électrolytiques et sans courant) pour composants électroniques (tels que les cartes de circuit imprimé). La substance semble également être utilisée pour des batteries dans des applications particulières.
1,3,5-tris(oxiranylméthyl)-1,3,5-triazine-2,4,6-(1H,3H,5H)-trione (TGIC)	Principalement utilisée en tant qu'agent de durcissement dans les résines et les revêtements. Également utilisée dans les encres pour l'industrie des cartes de circuit imprimé, les matériaux d'isolation électrique, les systèmes de moulage de résines, les feuilles stratifiées, l'impression à l'écran de soie, les revêtements, les outils, les adhésifs, les matériaux de doublure et les stabilisateurs pour plastiques.
1,3,5-tris[(2S et 2R)-2,3-époxypropyl]-1,3,5-triazine-2,4,6-(1H,3H,5H)-trione (β-TGIC)	Principalement utilisée en tant que masque de soudure dans l'UE. Également utilisée dans les matériaux d'isolation électrique, les systèmes de moulage de résines, les feuilles stratifiées, l'impression à l'écran de soie, les revêtements, les outils, les adhésifs, les matériaux de doublure et les stabilisateurs pour plastiques.
4,4'-bis(diméthylamino)benzophénone (cétone de Michler)	Utilisée en tant qu'intermédiaire dans la fabrication de colorants triphénylméthane et d'autres substances. D'autres utilisations potentielles comprennent une utilisation en tant qu'additif (photosensibilisateur) dans les colorants et les pigments, dans les produits de films secs et en tant que produit chimique industriel dans la production de cartes de circuit imprimé électroniques.
N,N,N',N'-tétraméthyl-4,4'-méthylènedianiline (base de Michler)	Utilisée en tant qu'intermédiaire dans la fabrication de colorants et d'autres substances.
Chlorure de [4-[[4-anilino-1-naphtyl]]4-(diméthylamino)phényl]méthylène] cyclohexa-2,5-diène-1-ylidène] diméthylammonium (C.I. Basic Blue 26) ¹	Utilisée dans la formulation d'encres, de produits de nettoyage et de revêtements, ainsi que pour la coloration de papier, d'emballages, de textiles, de produits en plastique et d'autres types d'articles. Elle est également utilisée dans des applications diagnostiques et analytiques.
Chlorure de [4-[4,4'-bis(diméthylamino)benzhydrylidène]cyclohexa-2,5-diène-1-ylidène]diméthylammonium (C.I. Basic Violet 3) ¹	Principalement utilisée pour la coloration de papier et les encres fournies dans des cartouches d'imprimantes et des stylos à bille. D'autres utilisations comprennent la coloration de plantes séchées, une utilisation en tant que marqueur pour augmenter la visibilité de liquides, la coloration dans les laboratoires microbiens et cliniques.
Alcool 4,4'-bis(diméthylamino)-4"-(méthylamino)tritylique ¹	Utilisée dans la formulation d'encres d'écriture et potentiellement d'autres encres, ainsi que pour la coloration de divers matériaux.
α,α-Bis[4-(diméthylamino)phényl]-4 (phénylamino)naphtalène-1-méthanol (C.I. Solvent Blue 4) ¹	Principalement utilisée dans la formulation d'encres d'impression et d'écriture, pour la coloration de papier et dans des mélanges tels que les agents de lavage de pare-brise.

¹[avec ≥ 0,1 % de cétone de Michler ou de base de Michler]

CONTACTS: Arno Biwer | Caroline Fedrigo | Ruth Moeller | Virginie Piaton
 Helpdesk REACH&CLP Luxembourg | 66, rue de Luxembourg | L-4221 Esch-sur-Alzette
 Tel: + 352 42 59 91-600 | Fax: +352 42 59 91-555
 E-mail: reach@tudor.lu clp@tudor.lu

Pour s'abonner/se désabonner : www.reach.lu/contact ou www.clp.lu/contact ou par email.

Est ce que les entreprises ont des obligations légales suite à l'inclusion de substances dans la Liste Candidate?

Les entreprises peuvent avoir des obligations légales suite à l'inclusion de substances dans la Liste Candidate qui peuvent s'appliquer aux substances telles qu'elles ou contenues dans des mélanges ou des articles. Plus d'informations peuvent être consultées [ici](#). Une de ces obligations est de notifier à l'ECHA, la présence de SVHC dans des articles, six mois après leur inclusion dans la Liste Candidate. Les points clés relatifs à ces obligations sont expliqués dans notre [newsletter spéciale d'avril 2011](#).

Restez informés! Une [consultation publique](#) a été lancée par l'ECHA pour de nouvelles propositions d'identification de SVHC et les intentions des Etats Membres de préparer un dossier annexe XV pour l'identification de SVHC sont listées dans le [Registre des intentions](#). Vous pouvez les consulter afin d'anticiper un potentiel impact sur vos activités et pour vous préparez à temps à commenter au cours du processus si besoin.

2. PRIORITISATION DES SVHC

Sur la base de critères de risques pré-définis et d'efficacité réglementaire, des priorités sont attribuées aux SVHC en vue de leur inclusion à l'annexe XIV (procédure décrite à l'Art. 58). Une consultation sur cette [4ème recommandation](#) pour l'inclusion à l'Annexe XIV a été lancée. Dix SVHC ont été proposées pour entrer dans cette liste.

4ème recommandation	Principales utilisations ²
Formaldéhyde (produit réaction oligomère avec aniline)	Intermédiaire de fabrication d'autres substances, durcisseur pour les résines époxy et pour les adhésifs.
Acid arsénique	Agent d'affinage dans la fonte de verre céramique ainsi que dans le cadre de la production de circuits imprimés stratifiés.
tris(chromate) de dichrome	Traitement de surface des métaux (acier, aluminium) dans le domaine de l'aéronautique/aérospatial.
Strontiumchromate	Revêtements, formulations dans les secteurs de l'aéronautique et aérospatial, revêtement des bobines dans le secteur de l'acier et de l'aluminium, revêtement de véhicules.
hydroxyoctaoxo dizincate dichromate de potassium	Utilisé dans les revêtements dans le domaine de l'aéronautique/aérospatial, l'automobile et pour les bobines en acier et en aluminium.
Octahydroxychromate de pentazinc	Utilisé dans les revêtements dans le domaine de l'aéronautique/aérospatial, l'automobile.
Oxyde de bis(2-méthoxyéthyle)	Solvant réactionnel, aussi utilisé dans les batteries, produits d'étanchéité, adhésifs, carburants et produits d'entretien automobile.
N,N-Diméthylacetamide	Solvant et intermédiaire de fabrication de nombreuses substances et de production de fibres textiles, revêtements industriels, films polyimide, décapants peintures et produits encroissants.
1,2-Dichloroethane	Intermédiaire (ex. monomère de chlorure de vinyle), solvant dans l'industrie chimique et pharmaceutique.
4,4'-méthylènebis (2-chloro-aniline)	Agent de durcissement dans les résines et dans la production d'articles polymères, fabrication d'autres substances, utilisation dans le domaine de la construction et les domaines artistiques.

Plus d'information sur les recommandations d'inclusion à l'annexe XIV sur le site de l'ECHA: [Résultats des Recommandations](#) et [Approche de priorisation de l'ECHA](#).

3. INCLUSION À L' ANNEXE XIV

14 substances ont été incluses à l'annexe XIV en deux temps: [Règlement \(UE\) 143/2011](#) (et son [Rectificatif](#)) puis [Règlement \(UE\) 125/2012](#). Pour des informations détaillées sur les substances et leur principaux usages, veuillez vous référer à la [newsletter thématique sur l'obligation d'autorisation d'avril 2012](#). **Les premières demandes d'autorisation peuvent être soumises.**

Des document **support** pour la soumission d'une demande d'autorisation comme des [Questions and Answers](#), modèles, guides et téléchargements de présentations d'événements sont disponibles [ici](#).

Sessions d'information sur des pré-soumissions: sur demande pour poser des questions spécifiques sur la soumission d'une demande d'autorisation.

Séminaire sur les demandes d'autorisation: 1er et 2 octobre 2012 à l'ECHA. Ce séminaire a pour objectif d'améliorer la compréhension du process de demande d'autorisation, abordant des sujets comme les étapes des procédures, les exigences pour le contenu des demandes d'autorisation, les consultations publiques sur des alternatives possible, et les formats, manuels et outils pour les soumissions des demandes. L'événement sera focalisé sur les besoins des futurs demandeurs mais est aussi ouvert à d'autres parties prenantes. Inscription jusqu'au 27 août 2012.

Workshop sur l'analyse des impacts socio-économiques et les alternatives pour les demandes d'autorisation: 2 et 3 octobre à l'ECHA. Ce workshop aborde les aspects pratiques: comment analyser des substances alternatives et comment réalise une analyse socio-économique dans une demande d'autorisation pour metre sur le marché ou utiliser une substance incluse dans la liste des substances soumises à autorisation. Inscription jusqu'au 27 août 2012.

² basé sur les dossiers de l'Annexe XV et les informations publiées par l'ECHA et peut fournir une vue d'ensemble incomplète. Pour des [informations complémentaires](#), veuillez vous référer à la documentation publiée par l'ECHA.

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg offre des conseils sur REACH et CLP qui ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des textes réglementaires. Les réglementations REACH et CLP sont les seules références légales et les informations fournies via cette lettre d'information ne constituent en rien une base légale. Ces informations sont fournies à titre informatif sans aucune garantie expresse ou implicite, quant à leur exhaustivité ou exactitude. Par conséquent, toute responsabilité du CRP Henri Tudor pour toute erreur ou